

DELIBERATION

CC_2020_157

OBJET :

COMMISSION N°3
Signature d'une convention cadre de résidence-mission avec l'association Albafluor, employeuse de Belinda Annaloro et Sarah D'Haeyer dans le cadre du CLEA

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 45

Suppléants présents : 2

Procurations : 5

Nombre de votants : 52

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le 28 septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONTA MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 21 septembre 2020 conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Marie ENJALBERT, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Thierry LAZARO, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Olivier VERCRUYSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Luc MONNET, PROCURATION à Joëlle DUPRIEZ

Absents excusés :

François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Pascal DELPLANQUE, remplacé par sa suppléante Anne-Sophie VANDERMESSE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 septembre 2020

Délibération CC_2020_157

COMMISSION N°3

***Signature d'une convention cadre de résidence-mission avec l'association
ALBAFLUOR dans le cadre du CLEA***

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la convention pluriannuelle pour le programme du CLEA pour la période 2016-2019 est arrivée à échéance,

Considérant qu'elle a été renouvelée pour la période 2019-2022,

Vu la délibération CC_2019_173 du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2019 relative à la signature de la convention pluriannuelle CLEA pour la période 2019-2022, avec la DRAC et le ministère de l'Education Nationale afin de mettre en place un contrat local d'éducation artistique se déclinant tout au long de la vie, également appelé CLEA.

Que ce partenariat d'une durée de trois ans repose notamment sur la mise en œuvre chaque année de deux résidences-missions d'artistes pendant 4 mois chacune.

Que la Communauté de communes Pévèle Carembault accueillera, au titre de l'année scolaire 2020-2021, trois artistes dont Belinda ANNALORO et Sarah D'HAEYER.

Qu'à ce titre la Communauté de communes Pévèle Carembault versera à l'association ALBAFLUOR, employeuse des deux artistes, la somme de 24 000 € au titre leur rémunération auxquels s'ajoutent les frais de déplacement.

Oui l'exposé de son Président,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 52 VOTANTS)

- D'autoriser son Président à signer la convention cadre de résidence-mission avec l'association ALBAFLUOR employeuse de Belinda ANNALORO et Sarah D'HAEYER,
- D'autoriser le versement de la somme forfaitaire au titre des rémunérations des deux artistes, des frais de déplacement à l'association ALBAFLUOR,
- D'autoriser son Président à signer tout document y afférant.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Luc FOUTRY

